

11^{ème} Réunion Régionale Africaine
Addis Abeba

Note d'information

Séance plénière II : Obtenir des résultats par le biais des programmes par pays pour un travail décent : contenu, stratégie et méthodes – expériences, enseignements et voie à suivre

Mercredi 25 avril

15h00 – 16h 30

Introduction

L'Afrique s'est engagée en faveur de *le travail décent pour tous* comme objectif mondial à une étape cruciale de sa participation à l'économie mondiale. Les chefs d'Etat et de gouvernements qui ont participé au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur **l'Emploi et l'allègement de la pauvreté en Afrique** (Ouagadougou, septembre 2004) ont approuvé dans leur grande majorité l'agenda sur l'Emploi décent. La Déclaration ministérielle qui a suivi la 40^{ème} session de la Conférence des ministres africains des Finances, du Plan et du Développement économique de la Commission (Addis Abeba, 2 – 3 avril 2007) et le rapport de la vingt-sixième Réunion du Comité des Experts de la Conférence des ministres des Finances, du Plan et du Développement économique, Addis Abeba, du 29 mars au 1^{er} avril 2007 ont renforcé l'engagement de l'Afrique en faveur de le travail décent. La tâche en perspective dans les années à venir consiste à réaliser cet objectif qu'est le travail décent, moyen de réduction durable de la pauvreté.

Objectifs

Cette session devra discuter du concept des programmes pays pour le travail décent (PPTD) et des expériences dans la mise en œuvre des PPTD à ce jour.

Questions et défis majeurs

Les programmes pays pour le travail traduisent les engagements, pris à l'échelle régionale, de les mettre en pratique sur le plan national. Les PPTD en Afrique sont articulés autour des priorités régionales définies par les résultats ci-après des travaux du Sommet de l'Union africaine : le développement de l'Entreprenariat féminin et l'Emploi des Jeunes. Les pays ont élargi ces préoccupations en y intégrant d'autres priorités telles que le VIH/SIDA, le travail des enfants, le trafic humain et cætera.

Cette approche est spécifique à chaque nation et basée sur une stratégie de mise en œuvre tenant compte du genre. Chaque programme est axé sur : l'analyse des politiques nationales publiques en vue d'identifier les priorités nationales et de promouvoir la cohérence des politiques ; l'amélioration de la capacité des institutions à promouvoir le travail décent et le développement des outils et des instruments de mesure et de suivi du progrès national. Plus important encore, les PPTD sont entièrement intégrés dans les

cadres nationaux de développement dont le Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies (UNDAF).

Les nombreux défis auxquels on se heurte comprennent les suivants :

L'Assurance Qualité : les programmes pays pour le travail visent à attirer des financements à long terme des autres partenaires de développement. Ce qui requiert l'élaboration d'un document de haute qualité qui exprime l'engagement national aux objectifs et aux résultats. Dans cet esprit, un Mécanisme d'Assurance Qualité est alors mis en œuvre dans la région pour veiller à ce que les documents PPTD répondent aux normes requises par les électeurs et par la communauté internationale.

Alignement et mise en œuvre dans le contexte de « Une NU » : le BIT travaille dans le cadre national de développement qui fait partie du processus de planification du Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies (UNDAF). Ceci requiert une étroite collaboration avec les agences sœurs aussi bien qu'avec les mécanismes gouvernementaux. A un certain niveau, le processus de planification devient plus complexe et exige une meilleure articulation avec les différentes agences. Cependant, cette harmonisation constitue l'un des moyens de garantir la durabilité du programme et son habilité à attirer des financements d'une grande variété de sources.

Rôle des électeurs dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation : le PPTD dans le cadre de l'Assistance au Développement des Nations Unies (UNDAF) exige qu'il soit fait très attention à la cohérence de la politique aussi bien qu'à une base substantielle de connaissance de la macro économie et des questions de main d'œuvre, ainsi que de la manière dont tout cela s'articule avec la réalisation des ODM et la mise en œuvre du NEPAD. Les électeurs doivent apporter leur totale contribution à tous les aspects de la formulation, de la mise en œuvre et à l'évaluation des PPTD. Ceci peut nécessiter l'amélioration des capacités des électeurs grâce au partage des connaissances et au développement des aptitudes méthodologiques.

Disponibilité des données adéquates : Ce qui précède souligne la nécessité de développer un cadre national et institutionnel adéquat pour la recherche en cours. Les électeurs doivent disposer d'une information désagrégée sur le genre, adéquatement analysée, mise à jour, sur laquelle s'appuyer pour participer à l'analyse de politique et à la formulation dans le contexte de la planification nationale du développement. Il s'agit d'une urgence qui va crescendo, si tant est que les électeurs doivent jouer un rôle déterminant dans la planification conjointe.

Questions pour susciter le débat

- A quels niveaux doit intervenir le renforcement des capacités des électeurs pour leur permettre de mieux contribuer lors de la formulation du PPTD?
- Comment peut-on s'assurer que les PPTD s'intègrent entièrement dans le Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies (UNDAF), et vice versa ?

- Comment pouvons-nous intégrer les objectifs du PPTD dans le Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP) ?
- Comment concilier le mandat du BIT avec les exigences spécifiques des électeurs ?
- Sur quoi devraient être axés les programmes nationaux de renforcement des capacités destinés aux électeurs ?